

Au programme ...

Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation pratique, le participant doit être capable de :

- Comprendre les mécanismes des relations professionnelles
- gagner en efficacité et en performance dans ses négociations par une approche assertive,
- structurer son approche et d'en mesurer les enjeux

Durée de la formation

2 journées, soit 14 heures

Public concerné

Cadre.
Manager.
Manager de proximité.
Responsable de services administratifs

Pré requis

Pas de pré requis exigé

Moyens pédagogiques

Un support de cours sera remis à chaque participant.

Méthode pédagogique Suivi et évaluation

Simulations (filmées ou non) permettant de mesurer les axes de progrès,

Mise en commun des expériences,

Définition d'un plan d'action personnalisé permettant une mise en application efficace dès la fin du stage.

Thèmes abordés lors du cours

Analyser ses comportements en situation professionnelle et leurs conséquences

- Repérer ses qualités et bien les utiliser
- Mesurer les effets de ses comportements sur ses collaborateurs
- Qu'est-ce que l'assertivité et comment l'utiliser
- Comprendre ses propres obstacles à l'affirmation de soi

Mise en situation : *autodiagnostic de ses comportements*

Apprendre à s'affirmer dans les formes

- Oser être soi-même et apprendre à se faire confiance
- Prendre du recul
- Déjouer les « mauvais comportements » (passivité, agressivité, manipulation)
- Faire de ses points faibles un levier de performances
- Savoir dire oui... et surtout dire non !

Mise en situation : *s'entraîner à formuler et reformuler ses propos de manière assertive*

Bâtir des relations professionnelles sereines et constructives

- Respecter les règles du jeu des relations professionnelles et savoir faire et/ou recevoir des critiques avec assertivité
- Apprendre à négocier pour maintenir des relations efficaces
- Affirmer son autorité dans les situations professionnelles délicates

Jeux de rôles : *simulation d'un échange nécessitant une négociation (délais, quantités, ...) selon les problématiques rencontrées en interne*

Agir efficacement en situation délicate

- Qu'est-ce qu'une situation délicate et comment la gérer ? analyser les relations difficiles pour mieux les aborder
- Lever les situations de blocage par l'écoute
- Apprendre à être ferme tout en restant constructif
- Savoir se faire comprendre de tout type d'interlocuteur

Jeux de rôles : *gérer et sortir d'une situation conflictuelle*



SARL au capital de 21100 €
RCS Montpellier
SIREN 501 059 828 – APE : 8559 A
Organisme de formation enregistré sous le n° 91340629434
Agence de Montpellier : 70 Rue Joseph Alois Schumpeter 34470 PEROLS

BULLETIN D'INSCRIPTION

Ce bulletin doit être dûment complété, il est indispensable à la bonne gestion de votre dossier

Retournez ce bulletin à ARHELIS Formation : contact@arhelis.com ou Fax : 04 67 64 11 98

A réception de votre inscription, une convocation vous précisant le lieu de la formation vous sera envoyée.

SOCIETE :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville : Téléphone :

Fax: E-mail :

Code NAF : N° SIRET :

Responsable formation : M. Mme Mlle

Au sein de la société, ce dossier est suivi par : M. Mme Mlle

PARTICIPANT Nom /Prénom :

Fonction : Téléphone :

Fax : E-mail :

INTITULE FORMATION(S) CHOISIE(S) :

- Date(s) :

- Date(s) :

- Date(s) :

REGLEMENT :

Total prix stage(s) HT :€ Restauration : 16 € HT x jours = €

TVA en vigueur (19,60 %) =€ **TOTAL TTC = €**

Date, Cachet et Signature :



SARL au capital de 21100 €
RCS Montpellier
SIREN 501 059 828 – APE : 8559 A
Organisme de formation enregistré sous le n° 91340629434
Agence de Montpellier : 70 Rue Joseph Alois Schumpeter 34470 PEROLS

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PARTICIPATION

Toute inscription est soumise aux conditions générales de vente et de participation d'ARHELIS rappelées ci-dessous.

Sauf dérogation formelle et expresse d'ARHELIS, ces dispositions prévalent sur toute autre.

Le client déclare les accepter sans réserve.

Le règlement du prix du stage est à effectuer en 2 fois : 30 % d'acompte lors de l'inscription et le solde (70%) en fin de formation. Une facture globale est adressée au client, cette dernière est payable à réception, à l'ordre de la SARL ARHELIS.

Tout paiement intervenant plus de 10 jours ouvrés après la date d'échéance mentionnée sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

ARHELIS se réserve le droit de disposer librement des places retenues par l'entreprise cliente tant que l'acompte de 30 % n'a pas été intégralement acquitté.

Au cas où les frais de formation, éventuellement majorés de pénalités de retard, ne seraient pas réglés par l'organisme payeur désigné par le client, la société ARHELIS serait fondée à les réclamer au client, solidairement débiteur à son égard.

Dans la mesure où ARHELIS édite une convention de formation pour l'action commandée, il appartient au client de vérifier l'imputabilité de celle-ci.

Toute commande fera l'objet d'un enregistrement informatique accessible par l'entreprise concernée sur simple demande.

Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription auprès d'ARHELIS.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 06/01/78, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication de ces informations, veuillez vous adresser à notre Service Commercial.

Par ailleurs, soucieux de la confidentialité des données, il est précisé qu'ARHELIS s'interdit d'échanger vos adresses et coordonnées avec d'autres sociétés.

Participation à un stage inter entreprises :

Dans le cas où le nombre de participants à un stage serait jugé insuffisant, ARHELIS se réserve le droit de reporter ou de supprimer ce stage au plus tard une semaine avant la date prévue.

Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors intégralement remboursés.

Toute annulation peut être faite par le client, sans frais, uniquement si cette annulation intervient au moins 10 jours ouvrés avant le début du stage.

Sauf cas de force majeure, pour toute annulation qui interviendrait moins de 10 jours ouvrés avant le début du stage, ARHELIS facturera un dédit de 50 % des frais de stage, montant non imputable par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

ARHELIS indiquera, lors de l'envoi au client de la convocation au stage, le lieu de formation retenu, en fonction de ses capacités et de sa qualité d'accueil.

Une attestation de participation sera également établie.

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant le Tribunal de Commerce de Montpellier.